

# Lettre de la Sécurité Routière

## Editorial

C'est un numéro tout particulier de la lettre de la sécurité routière que celui-ci.

Monsieur Richard Fradet, intervenant départemental de sécurité routière depuis les débuts du programme REAGIR (réagir pour les enquêtes sur les accidents graves et les initiatives pour y remédier), créé en 1982, nous a quitté brutalement le 15 mai 2019. Volontaire, courageux, et profondément investi dans la sécurité routière, il n'hésitait pas à parcourir le département pour mener des actions de sensibilisation. Nous avons donc souhaité lui rendre hommage dans cette lettre (page quatre).

Anciennement moniteur auto-école, il aurait probablement été intéressé par la mise en place de la formation post-permis prévue par le Comité interministériel de sécurité routière de janvier 2018. Ainsi, depuis le 11 mai, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage postpermis dans les écoles de conduite labellisées « École conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif. Cette mesure s'attaque au phénomène de sur-confiance qui survient après l'obtention du permis de conduire, à l'origine d'une accidentalité élevée chez les jeunes conducteurs.



La sécurité routière renforce ainsi son action en direction des jeunes, au cœur de ses enjeux.

Bonne route, en toute sécurité.

Cécile Geneste, directrice de Cabinet,  
Chef de projet sécurité routière,  
Préfecture de la Vienne

N° 56 - mai 2019

L'info du mois

## Permis de conduire - catégorie B

Le permis B est la catégorie à détenir pour la conduite des véhicules à quatre roues ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes ou de marchandises, conçus et construits pour le transport de huit passagers au maximum non compris le conducteur (R 221-4 du code de la route).

Cette catégorie permet la conduite de tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h et les véhicules qui peuvent y être assimilés (L221-2), la conduite des tricycles à moteur dont la puissance n'excède pas 15 kilowatts et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg. Si la catégorie B a été obtenue avant le 19 janvier 2013, elle permet également la conduite des cyclomoteurs, des quadricycles légers et la conduite des véhicules correspondant à la catégorie B1. Elle permet de tracter une remorque d'un PTAC inférieur ou égal à 750kg.

### Son obtention

Elle est autorisée à partir de 18 ans par examen du permis de conduire comportant une épreuve théorique et une épreuve pratique, par échange de permis étranger dans le cadre d'accord de réciprocité et par conversion de brevet militaire.

### Sa validité

Le permis de conduire de la catégorie B est valable pour la conduite sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne (UE). Le certificat provisoire, CEPC, n'est valable que sur le territoire national.

Les étudiants étrangers hors UE bénéficient de la possibilité de conduire, en France, avec leur permis national équivalent pendant toute la durée de leurs études.

Suite page 2

Les résidents étrangers, déjà titulaires d'un titre de conduite, disposent d'un an à compter de leur déclaration de résidence pour obtenir leur titre national (par examen ou échange selon les cas).

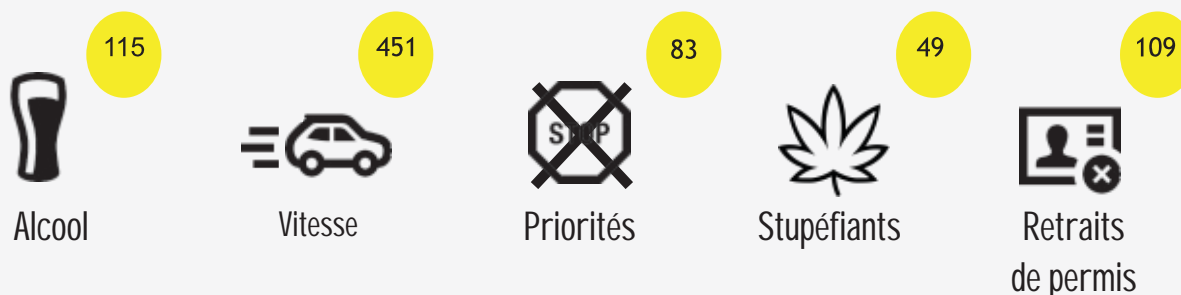
La validité peut être restreinte dans le temps (visite médicale) ou conditionnée (port de verres correcteurs, aménagement, changement de vitesse automatique (B78), etc.

### Son extension

Depuis le 1er janvier 2011, une catégorie B de plus de deux ans avec une formation de sept heures permet la conduite des motocyclettes légères jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>. Cette formation est exigée depuis le 19 janvier 2013 pour la conduite des tricycles à moteurs, à partir de 21 ans (L5e).

Une formation de sept heures permet de tracter une remorque d'un PTAC de plus de 750 kg (et inférieur à 3,5 tonnes) constituant un total des PTAC supérieur à 3,5 tonnes et inférieur ou égal à 4,25 tonnes (B96), au-delà de cette limite le permis BE est obligatoire.

## Bilan des infractions du mois



## Actualités

### Journées sécurité routière

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel, avec plus de la moitié des décès au travail. Pour cette raison, pour la troisième année consécutive, la Délégation à la sécurité routière a lancé les « Journées de la sécurité routière au travail » qui se sont déroulées du 13 au 17 mai 2019.

À cette occasion, le Bureau de la sécurité routière a organisé à nouveau une opération de sensibilisation aux risques routiers à l'attention des agents de la Préfecture, des DDI et de la DREAL, alliant cette fois la théorie à la pratique, sur une journée complète. Le 16 mai, deux animations ont été proposées aux agents, dissociables : un audit de conduite le matin et une remise à niveau « code de la route » l'après-midi, animée par un intervenant départemental de sécurité routière directeur d'auto-école. À l'issue du code de la route, des entrées pour le Futuroscope ont été remises aux 3 agents qui avaient effectué le moins d'erreurs.

Le même jour, un audit de conduite a été mené par les inspecteurs du permis de conduire pour les salariés d'Office Habitat.



# Actualités



## Ateliers vélo





La sensibilisation dans les écoles primaires de la Communauté de communes Vienne et Gartempe s'est poursuivie en mai. Deux intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ont été à la rencontre d'élèves, à Montmorillon le 20 mai et Availles-Limouzine le 24 mai. 86 élèves ont pu bénéficier de leurs conseils et réviser le code de la route pour les cyclistes. Pendant la Fête du vélo, du 1er au 10 juin, ces ateliers seront organisés dans deux autres écoles.

## Agenda

1er juin : journée des sapeurs pompiers à Loudun  
6 juin : atelier vélo aux écoles primaires de Usson-du-Poitou et Lussac-les-Châteaux  
11 juin : signature des "7 engagements" en faveur de la sécurité routière avec quatre entreprises à la préfecture de Poitiers  
12 juin : atelier vélo à l'école primaire de Dienné

13 juin : opération "Motard d'un jour" de la FFMC dans le Châtelleraudais  
14 juin : atelier Tribunal pas banal pour les recrues du RICM  
15 et 16 juin : journées de la moto de l'EDSR de gendarmerie  
21 juin : opération "Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas" pour la fête de la musique

## Bilan de l'accidentalité

	Avril 2018	Avril 2019		Janvier à avril 2018	Janvier à avril 2019	
 Accidents	27	23	- 4	94	83	- 11
 Tués	0	3	+ 3	8	10	+ 2
 Blessés	33	28	- 5	135	97	- 38
 Dont blessés hospitalisés	14	15	+ 1	53	52	- 1

# Respect Richard



et des membres du Bureau de la sécurité routière. Nous avons souhaité donner la parole à Jean-Bernard Terriot, membre fondateur à ses côtés de la Fédération des motards en colère de la Vienne, et intervenant départemental de sécurité routière, dont il était particulièrement proche. Il nous dépeint le motard engagé qu'il était.

Avec 2 743 kilomètres effectués en 2018 en tant qu'IDSR, Richard Fradet a établi un record. Vélo, alcool, ceinture, vitesse, téléphone, et bien entendu deux-roues motorisés, ce fier motard était intarissable de bons conseils. Vingt interventions auprès des plus jeunes de cours primaire jusqu'aux seniors ont été menées l'an passé avec sa participation. Au-delà des chiffres, il y a un homme d'une grande valeur, dont la forte personnalité et l'humour faisaient de lui un être particulièrement aimé de ses pairs bénévoles.

Richard, membre fondateur de l'antenne FFMC86 avec plusieurs de ses amis il y a 20 ans, et au-delà de son implication permanente au sein du bureau de l'antenne, partageait sa joie de vivre, sa grande générosité, son humour, sans oublier ses conseils de prudence (à deux ou quatre roues). En 2000 commença son premier projet ; la journée « Découverte d'un Circuit », unique en France par ses partenariats et ses intervenants. Grâce à son engagement, ce sont plus de 250 motards qui sont sensibilisés chaque année aux risques routiers lors de cet événement ! Et, parce qu'il avait la volonté de fédérer et mettre en valeur le monde de la moto, il n'a cessé ensuite d'initier de nouveaux projets, comme l'organisation de deux salons de la moto aux Arènes de Poitiers, puis le Festival Rock'n bike à Savigné en 2004, la mise en place des premiers Relais Motards Calmos et enfin, en



2005, le projet « Motard D'un Jour ». Par ce dernier, il lui importait de travailler avec les élus sur la problématique du réseau routier. Depuis deux ans, Richard parcourait les circuits comme commissaire de piste, où il débutât au circuit du Vigeant. Il avait cette passion du deux roues qu'il aimait partager avec tous ceux qui croisaient sa route. Pour les vingt ans de l'association qu'il lui tenait à cœur de fêter, la maladie a décidé de l'emmener sur une autre route en nous laissant une quantité de souvenirs.

*"Richard, que dire aujourd'hui si ce n'est que tu nous laisses orphelins. Voilà il y a de multiples traits qui te caractérisent, tu as su nous montrer tout au long de ces années que la vie n'est pas celle que l'on se réserve, mais bien celle que l'on vit au présent."*

Jean-Bernard Terriot

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

[pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr)

et sur les réseaux sociaux

[facebook.com/Prefet86/](https://facebook.com/Prefet86/)

[twitter.com/Prefet86](https://twitter.com/Prefet86)

[instagram.com/prefet86/](https://instagram.com/prefet86/)